

UNDER DOG

TALES OF THE
UNEXPECTED



WHAT THE HELL IS THIS ?

UNDERDOG est une société de production de contenus audiovisuels. Une association de professionnels d'horizons variés qui défendent des projets culturels, sociétaux et populaires (au sens de la pop culture) et dont l'idée est de les (co)produire de façon innovante et adaptée au marché audiovisuel en pleine mutation.

La force d'**UNDERDOG PRODUCTION** est d'allier une approche A&R novatrice, une réelle connaissance du terrain (et de ses changements) avec une vision marketing adaptée. **UNDERDOG** c'est une réelle créativité dans les montages financiers et le développement audiovisuel de nos (co)productions. Au niveau des projets majoritaires, les sujets abordés explorent les nouveaux paradigmes sociétaux et culturels, sans tabou, sans idée pré-

conçue... Des sujets souvent issus de la contre culture et amenés à devenir le nouveau mainstream. Les productions sont pensées et traitées pour répondre au plus près aux nouvelles données audiovisuelles (formats, supports et diffusion, segments)

Elles ont en commun une esthétique, une approche qui intègre les codes de la société émergente, d'aujourd'hui... et en gestation.

UNDERDOG, c'est une volonté d'observer et comprendre les mutations de notre époque.

UNDERDOG, c'est faire du storytelling le point de départ de toute production.

TALES OF THE UNEXPECTED

**C'EST LE POUVOIR DE REDÉFINIR SES
PROPRES RÈGLES, AUSSI.**

**NEW GAMES, NEW
RULES, NEW PLAYERS.**

Au niveau des projets en coproduction minoritaire, notre valeur ajoutée est de faire du « double taylor made » au profit de projets qui entrent dans le champs de notre « core business ». Au niveau du financement en profitant de tous les mécanismes belges et européens actuels, mais aussi en émergence (nouveaux acteurs médias etc). Mais aussi au niveau de l'approche qualitative du suivi des coproductions : équipes de production exécutive sur place, suivi qualitatif du « fit » entre la coproduction et les desideratas du producteur majoritaire, « belgian cultural mood », etc.



WHO ARE WE ?

Les fondateurs de **UNDERDOG** production allient des profils complémentaires et variés, mais avec comme point commun qu'ils sont tous les trois orientés culture & business et expérimentés.

Si les **UNDERDOG** founders sont bien des « underdogs » sur le marché audiovisuel, ils sont loin de présenter des profils de « rookies » ...

Les fondateurs, dès la constitution de leur société, ont cherché à compléter l'équipe dirigeante par un profil « the stronger insider you can find » belge afin de les orienter, conseiller et compléter. Il s'agit de Philippe Reynaert.



SOURIRE (DINO CARAPELLE)

Ex-manager de **STARFLAM** (1994 — 2001) (disque d'or et de platine).

Responsable marketing & promotion pour **DEF JAM, BAD BOY, LOUD, LAFACE** (1998 — 2002)

Agent / producteur / tourneur (2005 — 2019) pour entre autres **NTM, JOEYSTARR, BOOBA, NEKFEU, BIGFLO & OLI**,...

Musical supervisor A&R cinéma : 7 musiques de film (2008 / 2015) dont 2 Magritte (2012 / 2015)

Initiateur et coproducteur (avec Versus production) du film **TUEURS** (François Troukens 2017) 9 nominations Magritte.

Coproducteur du court métrage **BANG BANG** (François Troukens 2018) feat **DAMSO, JOEYSTARR, BOULI LANNERS, SLIMANE DAZI...**



ELISA VAINSEL

Elisa a une riche expérience dans les domaines institutionnel et culturel. Elle a été Conseillère « Médias » pour le cabinet ministériel en charge de la culture et l'audiovisuel, conseillère parlementaire, membre du comité de Direction de l'**OPÉRA ROYAL DE WALLONIE** en charge de la communication et du développement des nouveaux produits. Elle a travaillé dans la production cinéma chez **TARANTULA**. Elle est en charge aujourd'hui, en tant qu'indépendante, de la création de la **MOSA BALLET SCHOOL**, future école internationale de ballet en Belgique / Liège.



GAETAN SERVAIS

CEO d'un fonds d'investissements de taille en Belgique (**NOSHAQ**, 460 sociétés participées, 560 millions d'euros de market cap, active dans les biotechs, les digital start-up, l'industrie 4.0, les industries culturelles et créatives, ...). Il est aussi multi-entrepreneur dans le secteur culturel musical (**LES FESTIVAL LES ARDENTES**, la salle de concert du **REFLEKTOR**, le **WALLIFORNIA MUSICTECH**, le **RONQUIÈRES FESTIVAL**, le **JAZZ À LIÈGE FESTIVAL**, l'**ARENA 5** à Bruxelles, ...)



PHILIPPE REYNAERT

CEO de **WALLIMAGE** fraîchement retraité, qui continue sa vie active en tant que Conseiller et développeur de projets, notamment à la **RTBF** (Média public francophone belge), et donc aussi, notamment, pour Underdog production.

En plus d'être le charismatique conseiller cinéma à la **RTBF**, Philippe a été l'artisan ou le co-artisan de TOUS les mécanismes innovants de soutien au cinéma belge de ces 20 dernières années. C'est aussi depuis près de 40 ans, un acteur incontournable de tous les festivals de cinéma en Europe et de tous les marchés et « events » y associés.

Philippe est le Godfather d'**UNDERDOG**, conscience et sagesse d'une équipe de fondateurs qui pourraient, de temps en temps, en manquer malgré leur expérience avancée.

THE BIGGER PICTURE

Cette team s'entoure de collaborateurs directs, et surtout de sous-traitants dont elle engage la qualité, pour la gestion administrative et la production exécutive de ses projets majoritaires et minoritaires.

Cette sous-traitance est gérée et contrôlée à 100% par Underdog avec une garantie de résultats, et est constituée projet par projet dans l'esprit « double taylor made » évoqué ci-avant. Il s'agit en l'occurrence pour Underdog de créer une structure la plus « lean » possible pour éviter les coûts fixes trop importants et donc les frais de co-production à exposer aux producteurs

majoritaires, mais aussi d'adapter au mieux les équipes de production aux productions envisagées.

Nous disposons pour cela d'une liste de nos sous-traitants potentiels et proposons aux producteurs majoritaires d'activer certains de ceux-ci en fonction du projet de production minoritaire proposé.

THE UNDERDOG TALES

Pour son premier tour de piste officiel « **UNDERDOG PRODUCTION** » s'est associé avec **SONY PICTURES INTERNATIONAL** pour la sortie du film **SUPRÊMES** en Belgique.

La réalisatrice **AUDREY ESTROUGO**, le groupe **NTM, Nord Ouest productions** et **SONY PICTURES** ont sollicité **UNDERDOG** pour optimiser l'exploitation belge.

Le biopic très attendu du groupe légendaire **SUPRÊME NTM** (sélection officielle Cannes 2021) et déjà encensé par la critique sortira en Belgique le 24 novembre 2021.

QUELS SONT LES PROJETS DE PRODUCTION MAJORITAIRES ACTUELS D'UNDERDOG ?

RVxLT (REVOLT)

Série de fiction

Scénario :

François Troukens

VILLA HUNTERS

(titre de travail)

Film de fiction

Ecriture :

Stephane Malandrin
& David Doumont (TBC)

TERRACE STORIES

Docu série :

Une histoire vraie du hooliganisme Européen.

Ecriture :

David Doumont, Jonathan Gallaud & Alexandre Danchin (TBC)

**... MORE TO BE CONFIRMED SOON
... STAY TUNED...**

POURQUOI COPRODUIRE AVEC UNDERDOG ?

Notre « service » de coproducteur comprend :

Les financements qu'Underdog peut amener : institutionnels, privés, originaux, ... **UNDERDOG** c'est la garantie de pouvoir solliciter tous les cofinancements belges et européens possibles.

Notre capacité de gérer l'exécutif si souhaité. Nous travaillons avec des sous-traitants de qualité et variés, on a « la main » sur les meilleurs équipes du pays.

Notre capacité d'innover dans les montages financiers, de trouver des nouveaux partenaires associés, ainsi que notre vision « A&R » novatrice, moderne, et taylor made, ... c'est en fait LA « valeur ajoutée » D'**UNDERDOG** par rapport à tout autre producteur belge

UNDERDOG COPRODUCTION, C'EST :

Un passeport pour bénéficier d'extraordinaires réductions de coûts, en combinant notamment le soutien du fonds régional Wallimage et le système du tax-shelter

UNDERDOG PRODUCTION 0770.880.081. est agréé par le Ministère fédéral belge des finances comme société de production éligible au régime du tax shelter audiovisuel.

Un partenariat-tremplin pour solliciter des soutiens financiers au niveau européen (programme MEDIA de la Commission et fonds Eurimages du Conseil de l'Europe).

Une expertise technique et financière pointue, associée à une maîtrise des montages, opportunités et rouages institutionnels belges.

L'accès à un réseau d'artistes, d'investisseurs et de sous-traitants unique et réellement différentiant.

La possibilité de co-construire une vision stratégique et de marketing « out of the box » et innovante.

Une vision et de l'ambition, la fiabilité en plus.

Vous trouverez en annexe 1 de cette maquette une explication plus détaillée des mécanismes de financement et de cofinancement belges et en annexe 2 un focus plus détaillé sur le mécanisme de tax shelter.

Sollicitez-nous avec vos projets de coproductions à cette adresse mail :

Elisa@underdog-production.com

Nous vous reviendrons rapidement avec ce que **UNDERDOG** peut vous proposer.

UNDERDOG analyse aujourd'hui 5 projets de production minoritaire. Nous serons très heureux et flattés d'analyser le vôtre afin d'envisager une collaboration fructueuse et qualitative.

FOCUS SUR LES FINANCEMENTS EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Quand on fait partie d'un pays trop petit pour avoir un vrai marché intérieur, on a tout intérêt à ouvrir ses frontières. C'est pour cela que la Belgique a mis au point un système de Tax-Shelter qui fait rêver jusqu'à ses grands voisins.

Et quand on se développe dans une région en plein redéploiement économique, qui mise à fond sur l'économie du numérique et les industries créatives, on profite en plus du plus performant des 3 fonds régionaux belges, Wallimage.

En moyenne, Wallimage couvre 25% des dépenses réalisées sur le territoire.

Le Tax-Shelter, quant à lui peut monter, pour ces mêmes dépenses, jusqu'à 41%.

Le Tax Shelter est une mesure fiscale efficace et transparente conçue par le Gouvernement belge pour stimuler la production d'œuvres audiovisuelles en Belgique.

La mesure est ouverte tant aux productions belges qu'aux coproductions européennes et internationales avec la Belgique qui peuvent y prétendre.

En investissant dans une œuvre audiovisuelle, des investisseurs peuvent obtenir des attestations Tax Shelter par lesquels ils bénéficient d'une exonération fiscale. La base des attestations Tax Shelter sont les dépenses audiovisuelles directes et indirectes qualifiantes effectué par une production dans l'Espace économique européen et en Belgique.

Le Tax Shelter est ouvert à toutes les entreprises belges ou succursales belges d'une société étrangère soumise à l'impôt des sociétés en Belgique.

UNDERDOG est votre partenaire idéal pour effectuer toutes les démarches et bénéficier de cet atout incroyable pour votre production.

En combinant le Tax-Shelter et un financement via Wallimage, ce sont bien 66% de vos coûts de tournage ou de production / post-production en Belgique qui sont couverts.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel) a mis en place une série d'aides pour les productions audiovisuelles qui ne cessent de se diversifier : aides à l'écriture et à la production, pour les long-métrages de fiction et documentaires, mais aussi les séries, avec la création récente d'un fonds spécifique dédié (aides au développement et à la production).

LA BELGIQUE FRANCOPHONE, AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

En 15 ans, la région a également attiré une impressionnante série de prestataires audiovisuels : vous pouvez y trouver absolument tous les services que vous recherchez. Avec l'avantage d'être sûr de travailler avec des sociétés récemment établies donc à la pointe du numérique. Certaines sont des filiales de grandes enseignes internationales, d'autres des PME qui fournissent des prestations «sur mesure». Mais toutes ont en commun un enthousiasme professionnel et un appétit commercial qui les rend extrêmement compétitives.

STUDIOS DE TOURNAGE :

KeyWall et TV Factory, Location Caméra, Eclairage, Machinerie : TSF.BE, Autre matériel de Tournage : Cyanview - Vidéo et MacadamCar - Car loges, Post-Production Image : Charbon Studio et Mikros Image, Post-Production Son : Genvall-Dames, Silver Ray, Studio l'Equipe Wallonie, Bardaf studio, Cob studio Animation et VFX : Benuts, Digital Graphics,

Waooh, Zestudio et DreamWall, Sous-Titrage : Babel Subtitling, Distribution : Belga, O'Brother et Imagine, Marketing Digital : Big Bad Wolf, Fishing Cactus, Superdog et Tapptic.

TOURNAGE :

Nicolas Cage dans les forêts du Nord-Ouest américain, Rupert Everett dans une petite gare anglaise du XIXème siècle, Matthias Schoenaerts et Léa Seydoux dans l'église orthodoxe d'une ville côtière de la Mer de Barents...

Toutes ces scènes, plus vraies que nature, ont été tournées en Wallonie.

La région a si souvent été envahie qu'elle peut nous transporter n'importe où en Europe à l'écran. On y a déjà réinventé le Château de Versailles ou l'Escorial madrilène. Ajoutez à cela, le souvenir d'une industrie métallurgique puissante qui a fait naguère de la Wallonie la 3e puissance mondiale et vous comprendrez qu'on puisse y retrouver les quartiers ouvriers de Manchester ou les Palais communistes

de Prague. A Liège, on peut tourner au Forum, un spectacle du Radio City Hall de New York, au Trocadéro, une pièce de théâtre du Grand Guignol parisien et dans les ruelles du Carré un rassemblement de punks nancéiens...

Le site www.wallimage-decors.be répertorie de nombreuses possibilités.

FOCUS SUR LE MÉCANISME BELGE DE TAX SHELTER

PROJETS ÉLIGIBLES

Les films d'animation, documentaires et films de fiction ainsi que les films de court et de moyen métrage sont éligibles, de même que les séries d'animation et de fiction, les téléfilms et les documentaires télévisés. Ces projets peuvent être destinés à une exploitation cinématographique, télévisuelle ou multimédia (réalité virtuelle, web série ou un web documentaire) et doivent être agréés par les services compétents comme œuvres européennes telles que définies par la directive « Services de médias audiovisuels ».

Les productions internationales dans la catégorie film de fiction, documentaire ou d'animation destinées à une exploitation cinématographique sont éligibles à condition, soit de tomber dans le champ d'application de la Directive, soit de tomber dans le champ d'application d'une convention bilatérale en matière de coproduction conclue par la Belgique (ou une de ses Communautés) avec un autre État.

MÉCANISME

La valeur totale des attestations Tax Shelter est limitée à 70 % des dépenses audiovisuelles directes et indirectes qualifiantes effectuées dans l'Espace économique européen, pour autant que ces dépenses aient trait à l'œuvre audiovisuelle concernée.

Le montant de l'ensemble des attestations Tax Shelter vendues pour une œuvre audiovisuelle ne peut pas dépasser les 15 millions d'euros.

Afin de créer un retour sur investissement optimal, l'investisseur obtient l'attestation Tax Shelter par un investissement représentant 48,218 % des dépenses qualifiantes effectuées en Belgique dans le cadre de la production concernée. En contrepartie de cet investissement, l'investisseur bénéficie d'une exonération fiscale temporaire. Outre cet avantage fiscal, l'investisseur perçoit également un retour sur investissement. Le taux de ce retour est calculé sur la base du taux moyen Euribor 12 mois, majoré de 450 points de base.

L'investisseur est tenu de verser la totalité de son investissement dans les trois mois qui suivent la conclusion de la convention-cadre. Par cette voie, il procède au préfinancement d'une partie des frais de production et/ou de postproduction en achetant l'attestation qui lui offre une exonération fiscale temporaire.

Les investisseurs peuvent être directement contactés par des producteurs agréés pour un investissement via le Tax Shelter. Le producteur peut aussi choisir de collaborer avec un intermédiaire agréé par le Ministère des Finances. L'intermédiaire met les investisseurs potentiels en relation avec les producteurs de projets et établit les conventions-cadres. En échange de ces services, une commission est facturée au producteur.

Une fois que l'œuvre audiovisuelle est terminée, le Service public fédéral Finances délivre l'attestation Tax Shelter finale sur la base des dépenses approuvées.

Le système du Tax Shelter est une situation qui profite aux trois parties concernées : le producteur se voit proposer un cadre intéressant pour le financement de ses projets audiovisuels; l'investisseur bénéficie d'une exonération fiscale en effectuant un investissement qui ne présente pratiquement aucun risque ; et l'État belge profite d'une augmentation de l'activité économique.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses de production et d'exploitation qualifiantes, dans l'Espace économique européen (EEE) : les dépenses liées à la production qui sont faites dans l'Espace économique européen en relation avec la production et l'exploitation d'une œuvre éligible.

Dépenses belges éligibles : dépenses constitutives de revenus professionnels imposables, dans le chef du bénéficiaire, à l'impôt des personnes physiques, à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents, au régime ordinaire de taxation :

- effectuées dans un délai maximum de 18 mois à partir de la date de signature de la convention-cadre (délai maximum de 24 mois pour les films d'animation) ;
- au moins 70 % de ces dépenses doivent être des dépenses directement liées à la production (dépenses directes) ;
- maximum 30 % de ces dépenses peuvent être des dépenses non directement liées à la production (dépenses indirectes).

DÉPENSES DIRECTEMENT LIÉES À LA PRODUCTION : LES DÉPENSES QUI SONT LIÉES À LA PRODUCTION CRÉATIVE ET TECHNIQUE DE L'ŒUVRE ÉLIGIBLE, TELLES QUE :

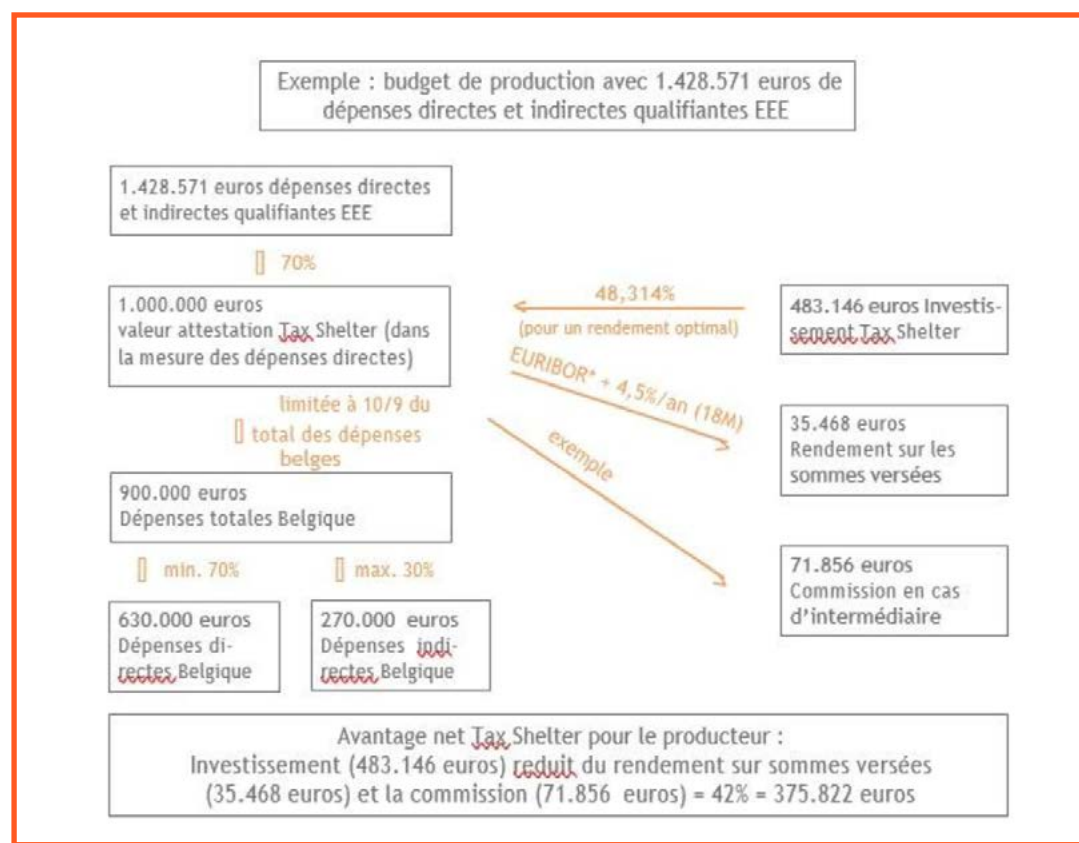
- les frais couvrant les droits artistiques à l'exception des frais de développement du scénario qui datent de la période précédant la convention-cadre ;
- les salaires et autres indemnités du personnel, les indemnités des prestataires de service indépendants ;
- les frais affectés au paiement des acteurs, musiciens et fonctions artistiques dans la mesure où ils contribuent à l'interprétation et la réalisation de l'œuvre éligible ;
- les charges sociales liées aux salaires et frais visés aux deuxième et troisième tirets ;
- les frais de décors, accessoires, costumes et attributs, qui sont portés à l'image ;
- les frais de transport et de logement, limités à un montant correspondant à 25 % des frais visés aux deuxième et troisième tirets ;
- les frais affectés au matériel et autres moyens techniques ;
- les frais de laboratoire et de création du master ;
- les frais d'assurance directement liés à la production ;
- les frais d'édition et de promotion propres au travail du producteur : création du dossier de presse, site web de base, montage d'une bande-annonce, ainsi que la première ;

- les rémunérations payées au manager de la production, au coordinateur post-production et au producteur exécutif.

DÉPENSES NON DIRECTEMENT LIÉES À LA PRODUCTION, NOTAMMENT :

- les dépenses qui concernent l'organisation administrative et financière et l'assistance de la production audiovisuelle ;
- les frais financiers et les commissions payés dans le cadre du recrutement d'entreprises concluant une convention-cadre destinée à la production d'une œuvre audiovisuelle ;
- les frais inhérents au financement de l'œuvre éligible ou des sommes versées sur base d'une convention-cadre, y compris les frais d'assistance juridique, les frais d'avocats, les frais de garantie, les frais administratifs, les commissions et les frais de représentation ;
- les factures qui émanent de l'investisseur éligible, à l'exception des factures d'entreprises de services techniques audiovisuels lorsque les biens ou services facturés sont directement liés à la production et dans la mesure où le montant de ces factures correspond au prix qui aurait été payé si les sociétés intervenantes étaient totalement indépendantes l'une de l'autre ;
- les frais de distribution qui sont à charge de la société de production.

EXEMPLE DE RÉDUCTION DES COÛTS POUR LE PRODUCTEUR





TALES OF THE UNEXPECTED